

Le rôle citoyen des associations dans la gestion des lieux d'animation

Un animateur et le président du comité de l'association du Jardin Robinson de Meyrin, qui accueille des enfants de 6 à 12ans sous la forme d'accueil libre, s'expriment sur le rôle citoyen des associations dans la gestion des lieux d'animation.

Des animateurs comme facilitateurs de la participation citoyenne

Les deux personnes interviewées considèrent l'association du Jardin Robinson comme une opportunité de s'engager dans la vie associative. Ils nous parlent principalement de l'encouragement à la participation citoyenne au niveau de l'association et au niveau du Jardin lui-même, sur le terrain.

Au niveau de l'association, une part de leur travail consiste à motiver les gens du quartier à s'engager, à rejoindre le comité en leur parlant de l'association lors d'évènements comme le bonhomme hiver et le chantier populaire. Ce sont des moments idéaux pour créer du lien avec les habitants du quartier et les stimuler à être acteurs et à participer à la vie de l'association. Ils font également le lien avec les parents lorsqu'ils amènent leurs enfants au Jardin Robinson en leur parlant du rôle du comité. Le comité est d'ailleurs constitué de parents d'enfants ou de parents d'anciens enfants.

Ils considèrent leur travail de facilitateur de la participation citoyenne encore plus fort dans leur pratique quotidienne avec les enfants. Mais c'est un travail de sensibilisation qui se voit sur la durée. Ils se rendent compte de l'effet de leur action en terme de citoyenneté chez les anciens enfants. Ils soulignent d'ailleurs que plusieurs anciens enfants du Jardin sont devenus des élus au sein de la commune.

L'action des animateurs du centre s'appuie sur des valeurs d'autonomie, de responsabilisation, de respect (des personnes, des animaux, de la nature et des choses) et de participation à la vie du Jardin Robinson. L'enfant est considéré comme acteur du lieu plutôt que comme consommateur. Les activités deviennent alors des moyens pour expérimenter ce rôle. C'est dans ce sens que les enfants sont impliqués dans la vie quotidienne du centre ; ils participent au jardinage, à l'entretien du centre, à la cuisine, ils s'occupent des animaux, etc.

Le côté participatif à la vie du Jardin Robinson s'exerce aussi lors du conseil robinson. C'est un espace de parole réservé aux enfants et ayant lieu une fois par mois. Ces conseils permettent autant de décider des activités du jardin que de discuter des règles de l'accueil. Ils ont lieu afin de permettre aux enfants d'expérimenter leur rôle de citoyen. Lors de ces conseils, un enfant volontaire prend le rôle d'animateur de la séance, un autre s'exerce à la prise de note (en parallèle avec un animateur), et les décisions sont prises par un système de vote. Les propositions et les décisions sont retranscrites dans le livre du conseil. Pour que ce soit un espace dans lequel les enfants se sentent libres de s'exprimer, ce n'est pas un moment disciplinaire et la participation n'est pas obligatoire, respectant ainsi le principe même de l'accueil libre. En ce qui concerne les décisions prises, les animateurs essaient de les articuler, évaluent la faisabilité des projets et relancent les propositions pour qu'elles puissent aboutir. Les enfants participent à chaque étape du projet.

Du rôle des associations

Les personnes que nous avons rencontrées soulignent l'importance d'un bon fonctionnement, tant au niveau de l'équipe d'animateurs et de moniteurs, qu'au niveau du comité. L'équipe d'animation est très soudée et cela permet une certaine transparence, et surtout, d'avoir une seule voix. Il en va de même au sein du comité. Cette cohésion se retrouve naturellement dans la relation entre l'équipe et le comité et ils évoluent ensemble dans un dialogue continu, ce qui

fait la force de l'association. Le fait que chaque partie connaisse précisément son rôle et les limites de son action, empêche que les uns empiètent sur les actions des autres. De cette manière, chaque partie joue un rôle de garde fou l'une envers l'autre, prévenant ainsi les conflits et autres formes de tensions ou d'incompréhensions.

La tâche du comité est essentiellement de garantir que l'action réponde aux besoins du quartier et des enfants. Les animateurs y répondent librement, en utilisant les outils d'animation qu'ils considèrent adéquats. Le comité défend les intérêts et les demandes du Jardin Robinson auprès de la FASE et de la commune, ce qui décharge les animateurs et leur permet d'être pleinement présents sur le terrain.

L'animateur interrogé considère avoir dans les faits deux employeurs, mais pour lui, son principal employeur reste le comité, avec qui il discute des projets, des budgets, de la vie quotidienne du Jardin Robinson. Le président de l'association est aussi très proche du terrain. Il passe régulièrement au Jardin Robinson. La FASE reste plus lointaine pour l'animateur.

Pour eux, le rôle de l'association est de légitimer le choix des animations, d'être garant de la pérennité du lieu en défendant le sens et les intérêts du Jardin, comme par exemple celui de l'accueil libre. Elle endosse également la responsabilité des actions entreprises sur le terrain.

Nous nous sommes alors questionnés ensemble sur les limites de la force du système associatif. Selon nos deux interlocuteurs, ce système rencontre ses limites lorsqu'il s'agit d'argent et lorsqu'il faut concilier l'animation socioculturelle telle qu'ils la pratiquent avec le système de contrat de prestations.

Du rôle de l'animation du point de vue des militants associatifs

Selon l'animateur et le président de l'association interrogés, l'animation socioculturelle a bel et bien sa carte à jouer en termes de militance associative. Ils en voient le sens dans le fait de favoriser l'implication des personnes déjà membres de l'association, mais également de ceux qui seraient susceptibles de le devenir. Ainsi, ils recherchent constamment de nouveaux membres. Dans ce sens, il leur semble primordial d'entretenir l'aspect convivial des rencontres du comité et d'en faire des moments de partage avant tout. Il est important également d'offrir à ceux qui le désirent, la possibilité d'être présents à une séance de comité, sans devoir s'y engager. Cela leur donne l'occasion de se rendre compte du fonctionnement du comité et de son rôle. Le but commun étant le fait de travailler tous ensemble pour le bien-être des enfants.

Pour eux la militance se situe donc dans la recherche de nouveaux membres, comme dans l'entretien d'une ambiance conviviale et d'un but commun. Mais alors, l'animateur et le président du comité se reconnaissent-ils dans le terme « militant » ? Sans conteste, la réponse à cette question est oui, mais cela n'est pas une préoccupation quotidienne actuellement. Par contre, ils n'hésitent pas, selon les termes du président, à « monter aux barricades s'ils éprouvent le besoin de défendre leur cause ».

De notre point de vue d'animatrices socioculturelles en formation

Nous pensons que nous avons un rôle essentiel à jouer en tant que facilitateurs de la participation citoyenne au sein d'un quartier. Pour nous l'animation prend son sens dans le fait d'être proches du quartier, de donner la parole à ses habitants afin de faire émerger leurs besoins et qu'ils puissent être porteurs de projets qui font sens pour eux d'une part et d'autre part de leur faire prendre conscience de leur pouvoir d'agir et de les encourager à être acteurs au sein de leur quartier, ville, société. En ce sens, nous trouvons que l'idée du conseil robinson est une bonne expérience en matière de citoyenneté et de participation et nous sommes convaincues qu'elle porte ses fruits sur la durée.

Grâce à l'échange que nous avons eu avec le président et l'animateur, très libre et simplement guidé par quelques questions, nous avons pu nous rendre compte de l'importance d'une

relation claire et solide entre animateurs et comité dans le cadre de l'animation socioculturelle. Cette question est essentielle à nos yeux, car de par notre expérience, nous avons vu qu'il peut en être autrement, et que dès lors qu'il n'y a plus de confiance réciproque ou qu'il y a prise de pouvoir d'une partie ou de l'autre, c'est le sens même du système associatif qui doit être remis en question. Nous sommes convaincues que dans notre domaine, il est nécessaire de conserver cette structure associative forte et soudée afin que notre action soit en constante adéquation avec les besoins réels des habitants d'une part et d'autre part qu'elle puisse être défendue de manière claire, forte, unanime et convaincue auprès des politiques. Pour nous, c'est là tout le sens de l'associatif et le rôle essentiel de l'animation socioculturelle. Il s'agit ainsi de prévenir les risques de bureaucratisation et d'instrumentalisation qui pourraient surgir lorsque les politiques sociales financent notre action. La limite que nous percevons c'est l'essoufflement que peuvent ressentir le comité et les animateurs lorsque toute l'énergie se concentre dans la défense des buts de l'animation socioculturelle.

Pour conclure nous dirons que ne sommes peut-être pas animées tous les jours par des revendications militantes, mais nous sommes là pour être à l'écoute des besoins sociaux toujours en mouvance et nous nous devons d'ajuster notre travail afin qu'il puisse toujours être vivant et s'adapter à la réalité et relayer au politique les constats du terrain. Venant de Fribourg où le système est tout à fait différent de cette grosse structure qu'est la FASE, nous ressentons actuellement une certaine liberté dans notre action sur le terrain et ne sommes pas encore soumises à trop d'exigences politiques. Quoi qu'il en soit, nous devons également régulièrement nous battre et défendre les valeurs et buts de l'animation socioculturelle.